

Coronavirus : les prisons se vident partiellement pour protéger les détenus

Les mesures de libération anticipées et la baisse des mises sous écrou liée au ralentissement de l'activité judiciaire ont fait baisser le nombre de prisonniers de près de 4 000 en deux semaines.

Le Monde, par Jean-Baptiste Jacquin, le 31 mars 2020

Les juges et les procureurs ont entrepris avec les services pénitentiaires une vaste revue des effectifs afin de désengorger rapidement les prisons et de limiter le risque de les voir se transformer en foyer du Covid-19. Les mesures de libération anticipées conjuguées à la baisse des mises sous écrou liée au ralentissement de l'activité judiciaire ont fait fondre le nombre de détenus dans les prisons françaises 3 956 détenus de moins depuis le 16 mars, selon le ministère de la justice. Soit 5 % de la population carcérale (environ 70 500 avant la crise sanitaire). Mais le rythme dépend beaucoup des juridictions.

En Ile-de-France, région qui concentre le plus grand nombre de personnes incarcérées, la décade a été plus marquée. Les établissements pénitentiaires y comptent près de 1 000 détenus de moins qu'il y a deux semaines, pour atteindre un peu plus de 12 000, selon Laurent Ridel, le directeur interrégional des services pénitentiaires. Un phénomène qui s'explique aussi par le fait qu'un grand nombre de maisons d'arrêt de cette région (Fleury-Mérogis, Fresnes, Villepinte, etc.) concentrent les courtes peines.

« Le parquet prendra le relais »

La prison de la Santé, à Paris, comptait vendredi 27 mars 780 détenus, contre près d'un millier à la veille de l'épidémie. « Avec les remises de peine exceptionnelles et les remises de peine supplémentaires, nous pensons arriver à environ 700 détenus à la fin de cette semaine », estime Mathilde Valin, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de Paris. Et cela ne s'arrêtera pas là. « La semaine prochaine, le parquet prendra le relais », annonce-t-elle.

Les dispositifs exceptionnels permettent de faire sortir des personnes condamnées qui avaient encore jusqu'à six mois à effectuer.

Dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence sanitaire, les procureurs peuvent en effet décider, sans demander l'avis d'un juge, de faire exécuter les deux derniers mois d'une peine de prison inférieure à cinq ans sous forme d'assignation au domicile. Au total, le cumul de ces dispositifs exceptionnels permet de faire sortir des personnes condamnées qui avaient encore jusqu'à six mois à effectuer derrière les barreaux. Les personnes condamnées pour crime, terrorisme ou violences intrafamiliales en sont exclues.

A Colmar (Haut-Rhin), l'un des premiers établissements pénitentiaires concernés par la vague épidémique, les mesures de libération ont été nettement plus parcimonieuses. Cette maison d'arrêt comptait 163 détenus vendredi 27 mars, contre 180 trois semaines plus tôt, selon Christophe Schmitt, le secrétaire interrégional de FO pénitentiaire pour le Grand Est. Soit une réduction de 10 %, comparée à celle de 30 % que devrait atteindre La Santé dans quelques jours. Résultat, elle reste occupée à 136 % de sa capacité, alors que la maison d'arrêt parisienne est déjà redescendue sous les 100 %.

31 détenus contaminés

Pour Laurent Ridel, « l'objectif de ces mesures volontaristes est de limiter le surencombrement pour

des raisons sanitaires, mais aussi pour des raisons sécuritaires ». La réduction de la surpopulation carcérale facilite en particulier les mesures de confinement en cellule individuelle pour les détenus infectés au virus ou dont les symptômes imposent une telle précaution. Tous les établissements ont désormais une partie de la détention (coursive, aile ou bâtiment) séparée pour pouvoir accueillir d'éventuels détenus à confiner.

Selon les chiffres donnés le lundi 30 mars par l'administration pénitentiaire, 31 détenus ont été testés positifs au Covid-19 en France, soit une hausse de 48 % en trois jours.

Selon les chiffres donnés le lundi 30 mars par l'administration pénitentiaire, 31 détenus ont été testés positifs au Covid-19 en France, soit une hausse de 48 % en trois jours, tandis que 683 font l'objet d'un confinement en raison d'une suspicion de contamination. Par ailleurs, 176 ayant fait l'objet d'une telle mesure sont sortis de leur « quatorzaine ».

Les situations sont fluctuantes. A la maison d'arrêt de Colmar, qui a compté jusqu'à 26 détenus confinés, plus personne ne l'était vendredi à l'issue des quatorzaines, sans qu'aucun cas de Covid-19 n'ait été avéré. Mais lundi, un nouveau dortoir de sept détenus a dû faire l'objet d'une décision de confinement pour deux semaines... A Fresnes (Val-de-Marne), le premier établissement à déplorer, le 16 mars, le décès d'un détenu atteint du Covid-19, 90 sont déjà sortis de confinement. Lundi, il n'en restait plus que sept.

Absentéisme des surveillants en hausse

« Les personnels pénitentiaires sont en première ligne sept jours sur sept, nous devons adapter les organisations face à une crise qui va durer », précise M. Ridet, basé à Fresnes. L'administration pénitentiaire doit faire face aux situations de stress générées par la crise sanitaire et à un absentéisme des surveillants en hausse. Il dépasse, selon nos informations, 20 %, voire 25 %, dans plusieurs régions. *« Certains responsables syndicaux à Bois-d'Arcy [Yvelines], La Santé ou Fresnes ont renoncé à leur décharge syndicale pour remettre l'uniforme et reprendre du service au côté de leurs collègues »,* observe le directeur interrégional.

Parmi les agents pénitentiaires, 75 (sur 42 000) ont été testés positifs, et 881 placés en confinement à leur domicile, tandis que 138 ont déjà achevé leur quatorzaine. *« Les masques et le gel n'ont été distribués aux agents en contact avec la population pénale que vendredi »,* affirme M. Schmitt. Ce qui devrait faciliter le travail. *« Tant que nous n'avons pas de masque, les détenus se méfiaient de nous »,* raconte Fadila Doukhi, déléguée syndicale au centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville.

Pour l'heure, la maison pénitentiaire résiste donc à la vague sans incident majeur. La gratuité de la télévision en cellule et l'attribution d'un crédit d'heure de téléphone y ont sans doute contribué, malgré la suppression des parloirs et de la plupart des activités. L'administration pénitentiaire a compté environ 45 000 appels téléphoniques passés chaque jour la semaine du 23 mars, contre 22 000 par jour la semaine précédente.

Surtout, les libérations anticipées qui vont continuer à faire décroître la population carcérale jouent aussi le rôle de carotte pour encourager les détenus à ne pas protester.